



tutelle votre éclairage svp

Par **padbol**, le **21/11/2019** à **22:26**

Bonjour

ptite question

faire une tutelle serait ce ?

- une affaire familiale
- une affaire de société
- familiale et société

Merci pour votre réponse

Par **jodelariege**, le **22/11/2019** à **09:37**

bonjour

vous répétez depuis des années les memes questions

un avocat vous a répondu ici meme il y a quelques jours:



Publié par

[CAROLINEDENAMBRIDE](#)

[78 messages](#)

le 21/11/2019 à 11:42

Bonjour,

Une mise sous tutelle se fait par le biais d'une requête déposée au Juge des tutelles par l'un de vos proches qui doit produire un rapport médical mis sous scellé par un médecin, après vous avoir examiné.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Denambride-avocat.com

[Cette réponse a été utile](#)

0



Par **amajuris**, le **22/11/2019** à **10:59**

cela ne fait que le 157° message sur le même sujet.

Par **jodelariege**, le **22/11/2019** à **11:48**

exact.... 😬

Par **padbol**, le **22/11/2019** à **14:49**

je suis desolé ca n'a pas fait l'objet de ma famille - aucun membre de ma famille aurait fait une telle chose -

ca a été instrumentalisé par un médecin -

ce médecin n'avait pas le droit - et elle ne pouvait aucunement avoir une autorité de ma personne

sauf que elle m'a miroité et ce exactement 2014/2016 ou elle a véhiculé un désordre non stop et elle a saisi le juge ? voilà le déroulement -

tutelle je n'avais jamais entendue ce mot ?

faire à mon sens une tutelle et après avoir pioché des info

faire une tutelle demande et requiert un minimum d'info préalablement sur la personne

ors je suis de paris - je m'étais installée dans la loire à quelque mois de mon installation la santé a pris le dessus - et la descente en enfer voilà

question que je me pose car des questions il y en aura des tonnes

a une association qui fait de la tutelle serait ce privée ou publique je pose la question

si l'assoc. est indépendante euh un patrimoine immobilier que va t elle en faire elle le fructifier - que va t elle faire de la maison de mon Pere - je suis sa fille mais barrière représentante légale de la justice

allez les banques que va telle faire

va telle empoche tout l'argent et faire vivre son assoc.

c'est toute une famille - la représentante légale ne peut se mettre au centre d'une fratrie

je ne vois pas le rapport démolir un individu sous prétexte de faire une tutelle

c'est d'une aberration à vomir - je ne pourrais jamais appartenir à une représentante légale - elle ne peut remplacer mes parents ect

ce médecin ne m'a et je précise bien que une représentante légale de la justice agirait sur ma personne - rien ne m'a été dit

ors je suis désolé un truc comme ça c'est un terrain à discussion sous l'accord de la famille de l'intéressé et de la future représentante légale ?

tel est mon raisonnement

ce médecin n'avait aucunement le droit de faire cela - je pense que c'est en effet une tutelle non consentie - puisque de 2014/2016 tout a été fait son mon consentement et à ce jour - 8 ans de retournements de désordre pour ce qui est de la santé

dans mon quotidien c'est un blabla chinois - on va vous dire c'est la tutelle c'est la mandataire c'est du chinois

il suffit simplement et dans la loyauté dire une représentante légale de la justice nuance

adressez vous a la representante legale -

je camouffle tout et je fais ma grimpette - ecoeurant à vomir

Par **jodelariege**, le **22/11/2019** à **15:33**

je ne sais que répondre à cela.....bonne journée